

CERTIFIÉ CONFORMÉ
Le Président Directeur Général

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

"A LEPETIT"

DÉPÔT DU..... 18/8/08

R.C.S..... 588 127

Société par actions simplifiée au capital de 180 000 Euros

Siège social : Avenue Marcel LEMIGNOT
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

A 2016

R.C.S. LE HAVRE 358 501 203

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

du 26 juin 2008

L'an 2008, et le 26 juin, à 11 heures, les associés de la Société "A LEPETIT" se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à **RINXENT (62720), ZAC de la Maie , Avenue de l'Europe**, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée, adressée le 10 juin 2008.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance .

Monsieur **Jacques SAINT MARTIN**, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est excusé. Maître **Monique BRAJOU**, Conseil de la Société assiste à l'Assemblée.

Monsieur **Jean Luc LOZINGUEZ** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

M^{re} *Danielle Nauvlet* et M^{re} *J L Lozinguez* les deux associés, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M^{re} *Lausy* est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **955** actions, soit plus du cinquième du capital social .

df 57

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

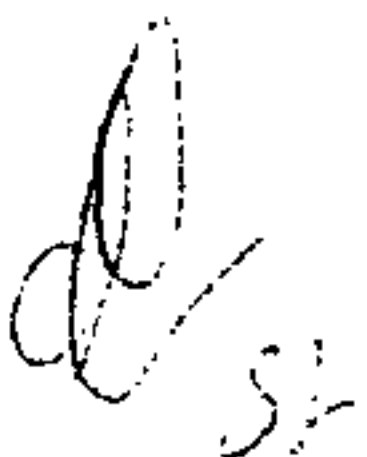
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé, des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport , les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2007**,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Démission et Nomination du Commissaire aux Comptes Titulaire ;
- Démission et Nomination du Commissaire aux Comptes Suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;



Le Président donne lecture de son rapport et des rapports du Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE - RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME - RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de **69 072.63 Euros** de la manière suivante :

- Aux Associés à titre de dividendes	30 000.00 Euros
- le solde aux réserves facultatives	39 072.63 Euros

Total égal au bénéfice

69 072.63 Euros

=====

 32

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de **30.00 Euros**.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en **FRANCE**, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des Impôts.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article , approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

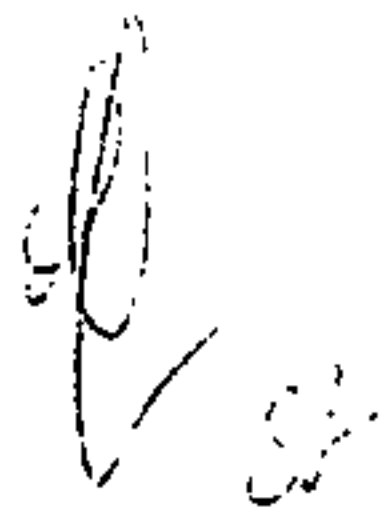
L'Assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur **Daniel PARENTY** demeurant **3, rue Paul Bert - SAINT MARTIN BOULOGNE - B.P. 154 - 62202 BOULOGNE SUR MER**

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en remplacement de Monsieur **Jacques SAINT MARTIN**, Commissaire aux Comptes Titulaire démissionnaire.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur **Michel DUISANT** demeurant **3, rue Paul Bert - SAINT MARTIN BOULOGNE - B.P. 154 - 62202 BOULOGNE SUR MER**

En qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2014, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en remplacement de Monsieur **Dejan PUROSKI**, Commissaire aux Comptes suppléant, démissionnaire.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more horizontal.

Daniel PARENTY

EXPERT COMPTABLE

Tableau de l'Ordre de la Région Nord Pas-de-Calais

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

3, rue Paul Bert
Saint-Martin-Boulogne
B.P. 154 - 62202 BOULOGNE-SUR-MER Cédex
Tél. 03 21 99 18 18
Fax 03 21 87 40 95

S.A.S. A LEPETIT

Monsieur le Président

Avenue Marcel LEMIGNOT
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

St Martin Boulogne,
Le 15 juin 2008

Monsieur le Président,

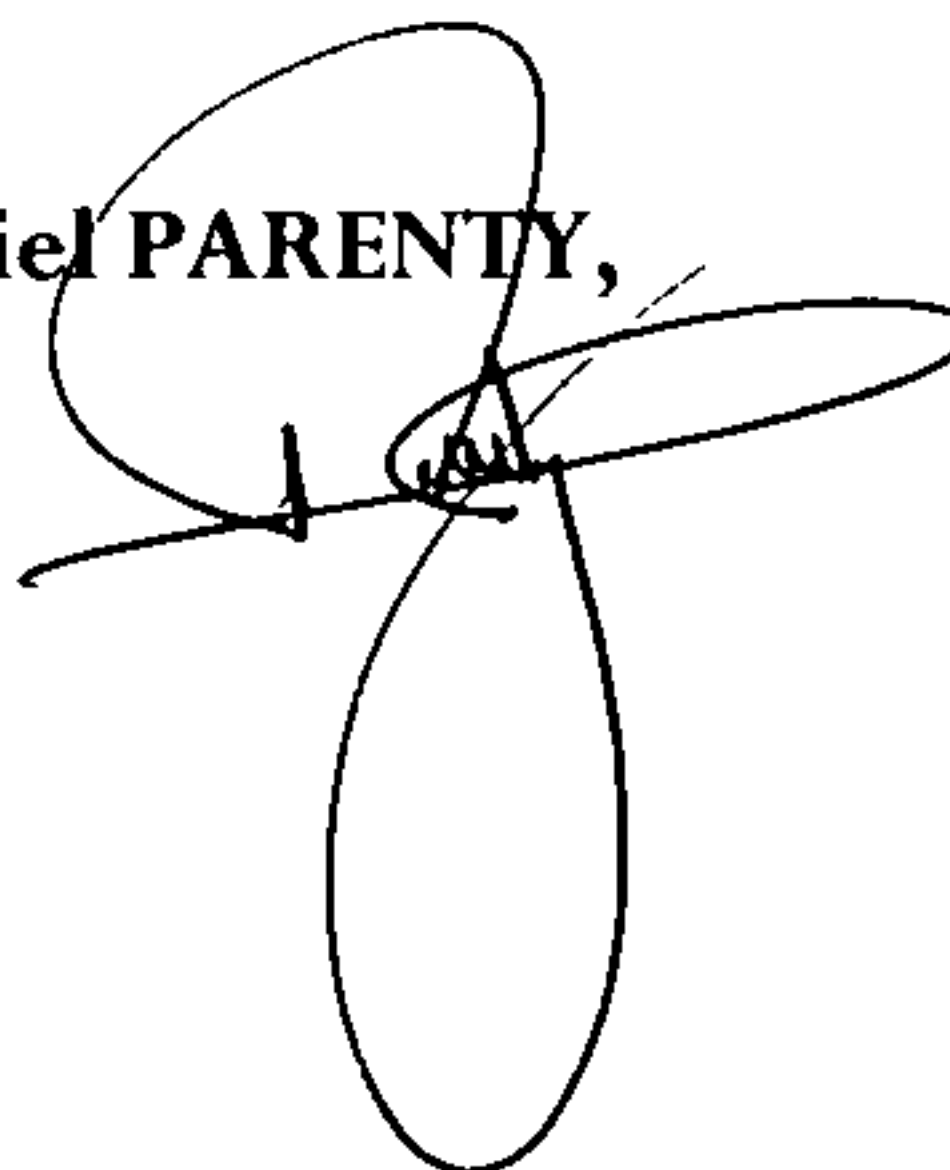
Vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de votre Société.

Je vous remercie de cette proposition et vous confirme mon accord pour accepter ce mandat si telle est la décision de votre assemblée.

Je vous précise que je ne tombe pas sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par l'article L.822-10 du Code de Commerce.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel PARENTY,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the bottom.

Daniel PARENTY

EXPERT COMPTABLE

Tableau de l'Ordre de la Région Nord Pas-de-Calais

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

3, rue Paul Bert

Saint-Martin-Boulogne

B.P. 154 - 62202 BOULOGNE-SUR-MER Cédex

Tél. 03 21 99 12 18

Fax 03 21 37 40 95

S.A.S. A LEPETIT

Monsieur le Président

Avenue Marcel LEMIGNOT

76700 GONFREVILLE L'ORCHER

St Martin Boulogne,

Le 15 juin 2008

Monsieur le Président,

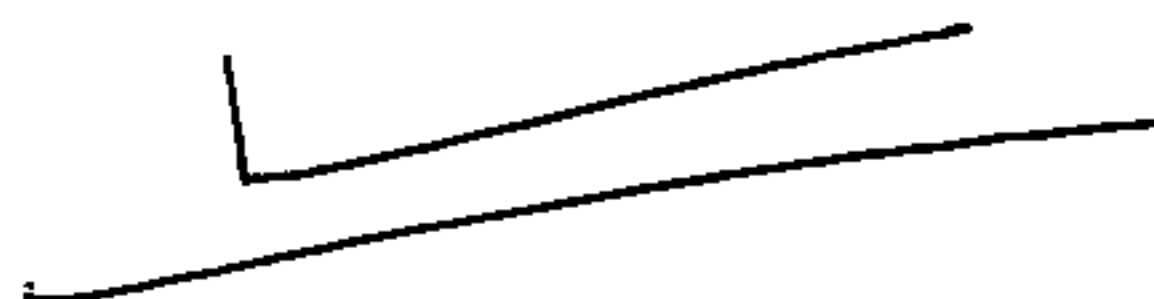
Vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de votre Société.

Je vous remercie de cette proposition et vous confirme mon accord pour accepter ce mandat si telle est la décision de votre assemblée.

Je vous précise que je ne tombe pas sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par l'article L.822-10 du Code de Commerce.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

M. DUISANT,





LP/LL- 08.06.0511

ATTESTATION

Je soussigné, Laurent PRÉVOST, Vice-Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, certifie que :

Monsieur Daniel PARENTY

Domicilié 3 rue Paul Bert
Saint Martin Boulogne
BP 154
62202 BOULOGNE SUR MER Cédex

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis **1994**.

Fait à Lille,
Le 19 juin 2008

Le Vice-Président,
Laurent PRÉVOST



LP/LL- 08.06.0512

ATTESTATION

Je soussigné, Laurent PRÉVOST, Vice-Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, certifie que :

Monsieur Michel DUISANT

Domicilié 3 rue Paul Bert
Saint Martin Boulogne
BP 154
62202 BOULOGNE SUR MER Cédex

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis **1981**.

Fait à Lille,
Le 19 juin 2008

Le Vice-Président,
Laurent PRÉVOST